



# *VILLE DE CHALETTE SUR LOING*

*RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016*

## PREAMBULE

Dans ce contexte de préparation budgétaire, nous continuons de nous heurter pour l'année 2016 à la même bataille depuis maintenant 4 ans : celle de maintenir au même niveau notre action au service de nos concitoyens.

Car l'Etat, dans sa poursuite de réduction des déficits publics, aura contribué à une perte de recettes pour la collectivité de 944 335 € depuis 2012.

Les collectivités territoriales sont dans une situation où l'on fait supporter 22% de l'effort de réduction de la dette publique à un secteur qui en représente 10% !

Ce débat a lieu dans un contexte de crise où notre pays s'enfoncé lentement mais profondément dans la récession. Tous les indicateurs sont au rouge : les inégalités explosent, le chômage persiste et l'isolement, le repli sur soi gangrènent plus que jamais notre Société, nos quartiers, de plus en plus marqués par une absence : celle de l'Etat social et républicain. Les fractures territoriales sont renforcées, et la crise économique, écologique, sociale est ainsi alimentée.

Les populations se tournent donc vers les collectivités locales dans l'espoir qu'elles suppléent aux missions de l'Etat pour apporter des réponses efficaces et immédiates à l'urgence de leurs situations.

Mais depuis le début du mandat, Chalette doit faire face à la baisse permanente des dotations d'Etat, accompagnée de la baisse de la dotation de solidarité communautaire (DSC) infligée par l'Agglomération au même prétexte qu'elle subit la baisse de la dotation globale de fonctionnement par l'Etat. Si l'on ajoute les deux, notre collectivité aura perdu presque 1 million 500 000 € de recettes en quatre ans.

Du jamais vu pour une commune comme Chalette par son ampleur et par sa durée.

Or, comme je l'ai annoncé en début d'année, lors de la cérémonie des vœux à la population : l'année 2016 est l'année de mise en œuvre, par notre ville, d'importants projets qui portent les ambitions de notre programme municipal répondant aux besoins de la population, à la modernisation nécessaire de nos équipements (notamment ceux qui deviennent obsolètes et qui vieillissent mal). Je pense en particulier au Centre de Santé, à la piscine, à la future école de Vésines...

En outre, au-delà de ces équipements nécessaires, la ville s'est fixé deux priorités : la jeunesse et la solidarité de proximité.

La jeunesse, car elle fait partie intégrante de la dynamique de notre ville, la solidarité de proximité, car elle est indispensable pour rompre l'isolement (qu'il soit d'ordre social ou générationnel) et pour lutter contre le repli identitaire qui représente un des maux actuels de notre société, lesquels conduisent aux dérives d'ordre humanitaire survenues ces derniers temps et largement relayées par les médias.

Tout ce que Chalette subit ne doit pas nous empêcher d'aller de l'avant. Mais nous ne pourrions accomplir tout cela sans le soutien, l'implication de la population et des forces vives de la commune. C'est ensemble que le « Chalette » de demain doit se construire, dans l'union et la solidarité.

Aussi, dans un premier temps, j'ai décidé de les concerter en les invitant à participer à des réunions publiques dans le but de présenter les contraintes dans l'élaboration du prochain budget et de trouver ensemble les voies de la réussite.

Car, du soutien, nous en avons besoin dans notre combat contre les coupes budgétaires. Face aux baisses scandaleuses des dotations de l'Etat et de l'Agglomération, voyons de manière collective comment développer malgré tout notre ville, l'embellir sans exclure personne.

Alors, quelles solutions envisager ? Des hypothèses, des réflexions communes se dégagent :

- Recourir de nouveau à l'emprunt
- Augmenter les tarifs des services municipaux
- Baisser les subventions aux associations
- Réduire, voire supprimer des services municipaux
- Augmenter les impôts locaux ; Pour information, si l'on se réfère à l'année dernière, la perte de DGF (dotation globale de fonctionnement) représente 368 109 € et celle de la DSC 50 992 €. Soit un total des réductions de 419 101,00 €. Sachant qu'une augmentation de 1 % des taux représente 66 200 €, pour compenser les baisses des dotations, il faudrait augmenter les taux de 6,33 %.

Ce sera bien entendu catastrophique pour les Chalettois.

Cher-es Collègues,

C'est dans ce contexte, marqué par toutes les difficultés de nos capacités financières à répondre aux besoins de nos administrés, contre les attaques qui sont faites au titre de l'effort de redressement des comptes de la nation, que la majorité municipale réaffirme avec force qu'elle ferait tout pour :

- Sauvegarder le cœur de nos politiques locales et consolider le service public local ;
- Exiger avec les habitants, d'autres choix de l'État, en dénonçant le démantèlement du Service Public, en préconisant une redistribution beaucoup plus équitable de la richesse et une réhabilitation de la dépense publique, ciment de la cohésion sociale, garante des solidarités et de l'égalité des droits de tous.
- Et bien sûr, préparer l'avenir de Chalette.

## LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

Force est de constater que l'équilibre du budget est de plus en plus compliqué. Même si la bonne gestion dont nous faisons preuve (et soulignée par la Chambre Régionale des Comptes à chacun de ses contrôles), associée à une rigueur budgétaire acceptée et assurée par les services municipaux, nous permet jusqu'à présent d'une part, de maintenir les nombreux services publics proposés à la population, et d'autre part, de réaliser les investissements indispensables, d'année en année, les marges de manœuvre se réduisent.

Le budget 2016 sera donc construit avec prudence concernant les recettes, et avec raison, en ce qui concerne les dépenses. C'est pourquoi, je vous les propose comme suit :

- **Le FCTVA** (fonds de compensation de la TVA) : Celui-ci est évidemment variable en fonction des investissements réalisés l'année précédente. Pour 2015, le montant était d'environ 326 550 €. Celui de 2016 est estimé à 530 000 €. Il est d'ailleurs regrettable que le montant de ce fonds ne soit pas versé dans les délais par l'Etat, car notre trésorerie en subit les conséquences. Pour information, le versement du FCTVA 2015 n'est toujours pas versé au moment de la rédaction de ces lignes.
- **La Taxe d'Aménagement** : il est rappelé que cette taxe est perçue sur toutes les opérations nécessitant une autorisation d'urbanisme. Selon nos projections, la taxe 2016 devrait être du même niveau qu'en 2015 et se situer aux alentours de 69 000 €, déduction faite du reversement à l'AME des TA des zones économiques d'intérêt communautaire. En outre, une régularisation (en +) sur plusieurs années doit être opérée, les services de l'Etat ayant méconnu le taux à appliquer sur la commune.
- **La dotation forfaitaire** : Celle-ci est, forcément, en constante diminution puisque c'est sur cette dotation que l'Etat réduit ses dépenses. Elle est passée de 3 019 000 € en 2009 à 2 368 100 € en 2015. Proportionnellement, compte tenu des mesures gouvernementales, elle devrait diminuer de sensiblement le même montant que l'an passé, et ne plus atteindre les 2 000 000 € en 2016.
- **La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale**, quant à elle augmente tous les ans un peu. Il est rappelé que cette dotation est réservée aux communes en difficultés. « Elle bénéficie aux communes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées ». Elle était de 1 678 500 € en 2015. Nous l'estimons raisonnablement à 1 700 000 € pour 2016.
- S'agissant des **droits de mutation**, le montant perçu en 2015 a été supérieur à nos prévisions, ce qui tendrait à signifier que le marché immobilier reprend légèrement. Il était de 178 500 €. Pour 2016, une estimation stable vous sera proposée.

- La **Dotation de Solidarité Communautaire** était gelée par l'AME depuis 2011 à 610 150 €. Depuis 2014, la communauté d'agglomération répercute sur ses communes membres sa participation à la réduction des déficits publics en amputant tous les ans un peu plus son versement de DSC. Pour 2016, il est estimé à 387 100 €.
- Le **Fonds départemental de TP** : Le montant perçu en 2015 est de 166 000 €. Il est envisagé d'inscrire 165 000 € pour 2016.
- La **taxe sur l'électricité** a rapporté 187 400 € en 2015. 185 000 € seront inscrits cette année.
- La **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** s'est élevée à 79 400 € en 2015. La somme de 76 700 € est proposée pour 2016.
- Les **attributions de compensation** s'élèvent désormais à 3 002 600 € depuis les derniers transferts de compétences (SIVLO, centre médico-scolaire et syndicat du canal d'Orléans).
- Les **produits des services** devraient rester stables (environ 1 190 000 €), mais une réflexion sur la politique tarifaire de nos différents services sera entreprise tout au long de l'année. Les tarifs municipaux seront donc débattus au sein des commissions qui devront proposer de les maintenir ou de les adapter.
- Les **recettes** en provenance de la **CAF**, du fait de la politique contractuelle mise en place, ne sont pas à négliger puisqu'elles ont rapporté près de 800 000 € en 2015.
- Le **fonds d'amorçage** relatif à la réforme des rythmes scolaires s'élève à 165 000 € et doit être reconduit pour cette année.
- Les **recettes fiscales**, sans augmentation des taux, peuvent être estimées à 6 700 000 € dans la mesure où, même si les bases sont inconnues à ce jour, nous savons qu'elles seront réévaluées de 1 % conformément aux dispositions de la loi de finances 2016. Il est à noter que toute augmentation de 1 % des taux (et non de 1 point) apporte une augmentation des recettes de 66 200 €.
- Quant au report de l'**excédent de fonctionnement**, il devrait être du même niveau que celui de 2015 et se situer vers 2 150 000 €.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, leur maintien, autant que faire se peut, reste la règle.

Le poste le plus important de nos dépenses de fonctionnement est celui des charges de personnel. En effet, nous proposons à notre population un grand nombre de services, tous réalisés en régie. C'est la raison pour laquelle nous sommes particulièrement attentifs à l'évolution de ce poste, et le contenons au mieux, tout en respectant nos engagements. C'est pourquoi, depuis plusieurs années déjà, le remplacement des agents qui quittent la collectivité pour mutation ou retraite, n'est pas systématiquement assuré. Chaque poste ou service est repensé à ces occasions.

Toutefois, il faut considérer la montée en puissance du pôle solidarité (création d'un service de solidarité de proximité) et la création du centre de santé. En fait, pour l'année 2016, compte tenu de quelques départs non remplacés, et de quelques postes nouvellement créés, les effectifs seront a priori stables.

En outre, certains personnels contractuels vont bénéficier d'une rémunération mensualisée (à la place d'une rémunération horaire). Cela leur permet d'avoir un salaire identique d'un mois à l'autre, et de ne pas subir les aléas des calendriers. La gestion de leur budget s'en trouve fortement facilitée. Cela a néanmoins un impact sur la masse salariale lors de la mise en place du dispositif (la paye n'est plus décalée d'un mois, et donc, lors de l'application, 2 mois sont à rémunérer sur le même mois).

Mis à part ces éléments, le reste de la masse salariale ne devrait pas évoluer de plus que l'effet GVT (glissement, vieillesse, technicité).

En 2015, les charges de personnel ont représenté 10 046 000 €, soit un peu plus de 60 % du budget exécuté.

L'aide au milieu associatif devrait être globalement maintenue. En effet, dans la mesure du possible, nous souhaitons continuer d'apporter notre soutien à nos associations, qui, comme nous, sont un vecteur important de solidarité et de vivre ensemble.

Nous portons également une attention toute particulière à notre endettement. Pour information, le montant de la dette globale en capital à fin 2015 s'élevait à 7 664 000 €. Le dernier emprunt contracté a été celui nécessaire à la construction de l'école Camille Claudel (6 000 000 d'€ sur 2012 et 2013).

L'annuité 2016 s'élève à 1 128 800 € (dont 803 900 € de remboursement de capital et 324 900 € d'intérêts). Une baisse substantielle des annuités s'amorce dès 2017, avec une diminution de l'annuité de plus de 232 000 €.

Globalement, toute source d'économie et tout financement extérieur sont systématiquement recherchés, et c'est ce qui nous permet pour l'instant, de faire face, au mieux, à la baisse des dotations. Dans l'ensemble, il est prévu une reconduction des crédits au plus à l'identique de ceux votés en 2015.

## LES PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2016

Malgré les contraintes budgétaires déjà évoquées et sur lesquelles je ne vais pas revenir, nous confirmons notre volonté non seulement de maintenir plus que jamais des services publics de qualité, adaptés à nos populations, mais aussi de mettre tout en œuvre pour réaliser notre programme sur lequel nous avons été élus en 2014.

Evidemment, les projets s'échelonneront sur la durée du mandat. Tout ne peut pas être fait en même temps, mais il est néanmoins nécessaire de lancer, pour la plupart, les études préalables permettant de planifier et de budgéter les opérations.

Pour 2016, différents chantiers sont d'ores et déjà lancés, d'autres sont envisagés. Il s'agit notamment, pour ce qui est de l'investissement, de :

- La réalisation du plateau sportif de l'école Camille Claudel suite à la démolition du centre de tri de La Poste ;
- Le début de la construction de la nouvelle piscine ;
- La réfection des courts de tennis couverts ;
- Des travaux et équipements dans les écoles de la Pontonnerie (réfection de la cour, vidéoprojecteurs) ;
- Des travaux intérieurs et extérieurs importants à la crèche Danièle Casanova ;
- Une réflexion avec un maître d'œuvre pour les vestiaires des services techniques et le foyer Marlin ;
- La réfection de la toiture de l'école Cosson ;
- Des travaux de voirie (rue Laplace, rue Gustave Noury, si possible la rue Guichard)
- Des travaux de mise en accessibilité de nos ERP conformément à la programmation présentée dans le cadre de notre Ad'AP déposé en septembre dernier, à savoir pour cette année : l'hôtel de ville et la maison des associations ;
- La première phase de la base de loisirs ;
- La recherche d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'école de Vésines ;
- L'aménagement du centre de santé municipal ;
- La création de jardins familiaux....